



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026

Le quatre février deux mille vingt-six, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Collège des Communes			
Titulaires		Suppléants	
BERGEROU Laurent – Adjoint au Maire de LÉE	Excusé	DELGUE Lucien – Maire d'ARMENDARITS	
BORDES Alexandre – Maire d'ARANCOU	Présent	MASSONDO-BESSOUAT Laurence – Adjointe au Maire de BERGOUEY-VIELLENAVE	
BURRE-CASSOU Marie-Pierre – Maire de GUETHARY	Présente	BERGÉ Geneviève – Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON	
COSTEDOAT-DIU Fabienne – Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN	Présente	RODRIGUEZ Karine – Conseillère municipale de LONS	
ECHEVERRIA Philippe – Maire d'ARCANGUES		CARTER Robert – Maire de MAUCOR	Excusé
FOURNIER Jean-Louis – Maire d'ASCAIN	Excusé – Pouvoir à Marie-Pierre BURRE-CASSOU	CLAVENAD Marie-Pierre – Conseillère municipale d'ASCAIN	Excusée
GAIRIN Marc – Maire de MOMY	Présent	TRUBESSET Nathalie – Adjointe au Maire d'ESCOUBES	
IRIGOIN Didier - Maire de BEGUIOS	Excusé	BILLERACH Jean-François – Maire de BERENX	Présent
LANNES Jean-Pierre – Maire de BOSDARROS	Excusé	PAINSET Amandine – Maire de BONNUT	
MORA Pascal – Maire de GELOS	Présent	GRAMMONTIN Nadia – Maire de CASTETNER	
PITRAU Maïté – Maire de TARDETS-SORHOLUS	Présente	BACHO Sauveur – Maire d'ARBERATS-SILLEGUE	
RHAUT Jean-Christophe – Maire d'ASSAT	Excusé – Pouvoir à Bernard AURISSET	MARQUE Christine – Adjointe au Maire d'ARESSY	Excusée
SARASOLA Jean – Maire de GURMENÇON	Excusé – Pouvoir à Marc GAIRIN		
TARIOL Laurent – Conseiller municipal délégué d'HENDAYE	Présent	LOUGAROT Bernard – Maire de GOTEIN-LIBARENX	
VERGEZ-PASCAL Bertrand – Maire de MONEIN	Présent	ARRIGAS Denise – Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE	Présente
VIGNAU Hubert – Maire d'ANGAÏS	Présent	CAZET Michel – Maire de SAINT-ABIT	

Collège des Groupements de Collectivités

ALTHAPÉ Lydie - Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BÉARN	Excusée	DUDRET Victor – Membre du bureau de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Présent
BARTHE Nadine - Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES		AURISSET Bernard – Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du HAUT BEARN	Présent
CALDERONI Jean-Louis – Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Présent	LANSALOT-MATRAS Francis – Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES	
CANTON Marc – Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY	Excusé – Pouvoir à Hubert VIGNAU	LUCANTE Michel – Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY	Excusé
COURRÈGES Jean-Yves – Vice-Président de la Communauté de Communes des LUY EN BEARN	Excusé	DUIZIDOU David – Vice-Président de la Communauté de Communes des LUY EN BEARN	Excusé
INCHAUSPE Laurent – Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE		MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie – Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	
Représentants du Département			
ARRIBES André – Conseiller Départemental de PAU-3		SAINT-ESTEVEN Marc – Conseiller Départemental de NIVE-ADOUD	

Nombre de membres en exercice	23	Quorum	12
Nombre de présents et pouvoirs	13 + 4	Votants	17

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était excusé.

Assistaient également à la réunion : M. DELHEURE, Directeur Général des Services ; Mme VAYSSIER, Directrice Adjointe et Responsable du Service Intercommunal Administratif ; Mme GASTELLU, Responsable du Service Intercommunal du Numérique ; M. LAGUEYTE, Responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture ; M. DORKEL, Responsable du Service Intercommunal Territoires et Urbanisme ; M. GUILLEMINOT, Adjoint au Responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement ; Mme MOISAND, assistante de direction.

Secrétaire de séance : M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

Objet : Subvention à l'APEMAC

En application des statuts de l'Agence, l'attribution des subventions d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € relèvent par principe de la compétence du Bureau. Toutefois, et dans la perspective du vote du budget, le Président propose, comme l'an passé, d'avoir recours à l'article 11 des statuts de l'Agence, afin que le Comité Syndical soit rendu compétent sur cette question.

Pour rappel, le Comité syndical avait approuvé, lors du vote du budget primitif relatif à l'exercice 2025, le versement d'une subvention à l'Association du Personnel de la Maison des Communes afin de permettre à cette dernière d'assurer l'organisation d'événements destinés à maintenir et à favoriser le lien social au sein de la Maison des Communes, cela se traduisant notamment à travers l'organisation de sorties (culturelles, sportives, ...), d'animations (Noël de la Maison des Communes, repas champêtre, ...) mais également au travers de nombreux partenariats (Parfumerie Europe, gâteaux Bijou, ...).

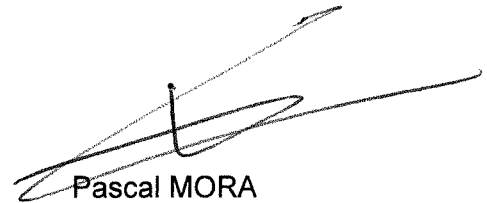
Ceci exposé, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'APeMaC, équivalente à celle versée lors du précédent exercice.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'APeMaC, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 18 février 2026

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS